

Toute société éduque, au sens où, de manière plus ou moins consciente, elle transmet aux générations futures, une tradition religieuse et morale, des savoirs, des usages. Si toute société éduque nécessairement, la plupart se donnent aussi comme fonction d'enseigner. Finalités, méthodes deviennent, alors, autant d'objet de réflexion. Or, le passage du XIX au XX ème siècle s'est caractérisé par la mise en débat de la pédagogie en vigueur depuis le XVII ème siècle, qui était devenue la référence, la tradition. Cette pédagogie traditionnelle, selon Clermont Gauthier, se définit comme " *une pratique de savoir-faire conservatrice, prescriptive et ritualisée... fondée sur l'ordre... par un souci d'efficacité toujours plus grand, emprunté au modèle économique dominant...*" (1).

Dans son ouvrage, cet auteur dresse un tableau de l'opposition entre la pédagogie traditionnelle et à la pédagogie nouvelle. En premier lieu, la terminologie diffère. A la pédagogie fermée, formelle, dogmatique, d'approche mécanique, à dimension encyclopédique, centrée sur l'école, est préférée une pédagogie nouvelle, ouverte, informelle, de type fonctionnel, centrée sur l'enfant. Un deuxième paramètre s'intéresse aux finalités; les " Traditionnels " viseraient la transmission d'une culture objective, fondée sur les valeurs universelles du Beau, du Bien, du Vrai; pour les " Nouveaux " , le développement des forces immanentes de l'enfant, dans un but de transmission la culture à partir des forces de l'éduqué deviennent l'objectif primordial. Pour les uns, une pédagogie exogène, un système divisé en parties distinctes à assimiler par l'effort, guidé, lui-même, par un modèle. Pour les autres, une méthode endogène, issue de la personne même, fondée sur l'intérêt, dans une école active. L'opposition porte aussi sur la conception de l'enfant. Dans le premier cas, il est perçu comme une cire molle ou comme un être de besoin; l'enfance est une étape de moindre importance au regard de l'adulte; il faut agir sur l'éduqué. Au contraire, pour les tenants de la nouvelle pédagogie, c'est le jeune qui agit. A l'intelligence comme critère dominant d'évaluation est préféré le développement intégral. A un programme déterminé

(1) Clermont Gauthier, *La pédagogie: théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*, Montréal, Gaétan Morin, 1996 p.132

à l'avance est substitué un plan de travail personnalisé. A une conception idéaliste de programmes déterminés à l'avance est préférée la participation, réaliste, du jeune, à leur choix. Les auteurs représentatifs, du premier courant se fondaient dans les usages des siècles, qui, au XVII^{ème} pourraient se reconnaître dans la pédagogie de Jean Baptiste de la Salle. La Pédagogie Nouvelle puise aux sources de Dewey, de Decroly, de Montessori... La conception de l'école est, aussi, objet d'opposition: milieu artificiel ou naturel, où l'on retient ses émotions, ou spontanéité enfantine, préparant au futur ou faisant vivre l'aujourd'hui, pour un avenir. C'est enfin la perception de l'éducateur et du maître qui est diverse; à celui qui dispense son savoir, maître, modèle à imiter, s'oppose le guide, l'éveilleur, l'instituteur; une discipline fondée sur les récompenses et punitions, extérieure serait requise dans la pédagogie traditionnelle; les nouveaux pédagogues, inversement, privilégient une discipline personnelle, basée sur les intérêts intrinsèques. (2)

Ainsi, en Education, deux courants majeurs pourraient être distingués, qui se fonderaient sur deux principes philosophiques différents: le principe d'éducabilité et celui de liberté. Le principe d'éducabilité, centré sur la culture, suppose que la structuration de la connaissance vienne de l'extérieur. A l'idée de l'être doué de potentialité est préféré le thème de la "*tabula rasa*". Au maître revient la fonction première de transmettre. La sociologie est privilégiée. Conduire des apprentissages consiste alors à imprimer sur une feuille vierge. Le second principe se fonde sur la liberté du sujet. Il suppose que le potentiel intrinsèque de celui-ci ne demande qu'à lui être révélé; l'apprentissage sera, alors, basé sur la confiance et la psychologie représente la science de référence. Poussée à l'extrême limite, cette pédagogie du sujet se fonde sur le mythe de la réminiscence de Platon. Personne ne peut rien enseigner à quiconque; on ne peut que lui révéler que ce qu'il sait déjà.

Par rapport à cette histoire générale, qui opposerait ces deux courants, peut-on situer la pensée pontificale sur l'éducation chrétienne? Plonge-t-elle ses racines dans le courant endogène ou dans l'exogène? En réalité, elle nous semble emprunter aux deux courants, aux deux modèles. Mais elle les

(2) Ibid p.149-450

dépasse, car ses racines sont tout autres. Elle procède de l'adhésion au Christ qui, selon l'Eglise, est source et sommet de toute éducation. Elle aspire au Salut de l'homme et des hommes. Ses finalités sont de type à la fois personnel et collectif. Mais cette éducation est suspendue nécessairement à une médiation, dont l'instrument privilégié est l'Eglise catholique, qui a pour mission d'annoncer et d'enseigner la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ à toutes les nations par l'autorité du Magistère. C'est, alors, le principe d'éducabilité qui accompagne la conversion à la Vérité dernière, divine, détenue par l'autorité du successeur de Pierre. Mais cette médiation ne se réduit pas à la seule autorité vaticane, car l'Eglise est, aussi, peuple des baptisés. Enracinée dans le royaume d'ici-bas, elle participe pleinement au devenir de l'humanité. Et c'est alors le principe de liberté qui l'anime.

Quoi qu'il en soit, dans l'histoire des doctrines pédagogiques, celle qui émane du christianisme occupe une place centrale. L'Eglise catholique représente la plus ancienne institution du monde. Sa mesure du temps n'est ni celle de l'homme, ni celle de gouvernements. Sur le terrain pastoral, ses oeuvres d'éducation sont riches de leur diversité, de leur nombre et de leurs expériences, parfois séculaires. Mais les documents du Saint-Siège sur l'éducation sont relativement récents. Le choix de la période que nous étudions nous a donc été dicté par les dates de publications de trois documents majeurs relatifs à l'éducation chrétienne. Elle commence en 1929. Ce n'est, en effet, qu'entre les deux guerres mondiales que le chef suprême de l'autorité catholique, Pie XI, "*représentant sur terre du divin maître*", juge nécessaire de rassembler en un document la pensée pontificale sur l'éducation chrétienne. Publiée le 31 décembre 1929, sa Lettre encyclique en devient alors une véritable charte. Nous en ferons notre grille de référence pour l'ensemble de cette recherche.

De plus, en cette même année 1929, la question romaine est résolue par les accords du Latran. Historiquement, la papauté fut l'objet de jeux d'alliance politiques. C'est ainsi que le 20 septembre 1870, Rome étant devenu la capitale d'Italie. Pie IX s'enfermait alors dans le Vatican... et la papauté survécut sans ses Etats Pontificaux. S'appuyant sur la seule autorité de la tradition, invisible par sa puissance temporelle, elle développe une intense activité spirituelle par des instruments tels que les Encycliques sur le fascisme

(1932), le nazisme et le communisme (1937). Or, en 1929, les Accords du Latran lui confèrent un statut juridique de droit international, en créant la Cité du Vatican (44 hectares), protégée par l'Italie.

Sous le règne de Paul VI, un mouvement inverse conduit à l'écriture de la Déclaration conciliaire "*Gravissimum educationis momentum*" sur l'éducation chrétienne. Promulguée le 28 octobre 1965, c'est le deuxième document majeur. Les Pères de Vatican II (4) rédigent, en fin de troisième session, ce texte composite, qui vise à contenter toutes les parties. En conséquence, une commission post-conciliaire est invitée à élaborer un document plus complet, qui s'adressera aux conférences épiscopales (5). Le 16 juin 1977, un acte de la Congrégation pour l'éducation chrétienne communément nommé texte "Garrone," du nom de son président (6), complète donc l'écrit de Vatican II. Il vise à approfondir la conception chrétienne de l'école catholique.

La période que nous étudions correspond donc aux règnes successifs de Pie XI (1922-39), Pie XII (1939-1958), Jean XXIII (1958-63) et Paul VI (1963-78). Une pensée sur l'éducation chrétienne s'élabore et se structure pendant ce temps.

Cependant, toutes les paroles romaines ne possèdent pas la même portée, ni la même autorité. Instance religieuse de dimension internationale et garante du dépôt de la foi catholique, l'Eglise Romaine use d'un registre doctrinal. Dans son Vocabulaire de philosophie, Lalande définit la doctrine comme étant "*ce qu'on enseigne et par généralisation ce qu'on affirme être vrai en théologie, en philosophie et en sciences. Ce terme implique toujours l'idée d'un corps de vérités organisées solidaires et même le plus souvent liées à l'action et non d'une assertion isolée ou de pure théorie*" (7). Il ajoute que la cette dernière a besoin de "*lignes simples et de partis pris tranchés*", de

(4) Vatican II: Second concile oecuménique du Vatican, réunissant plus de 2000 évêques du monde et une centaine d'observateurs d'autres églises, de 1962 à 1965.

(5) Conférence épiscopale: assemblée des évêques d'une nation.

(6) Congrégation pour l'éducation chrétienne: ministère de la Curie Romaine, chargé des questions d'éducation.

(7) Lalande *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Vendôme, 1988, p.244

l'ordre du " tout ou rien ". La doctrine catholique du Magistère (8) romain, en matière éducative, se compose d'un ensemble de " vérités " philosophiques, théologiques, politiques et pédagogiques organisées et systématisées. Elle vise aussi cependant, à s'inscrire dans l'épaisseur de la vie individuelle et collective. Ces vérités se déclinent, alors, sous forme de normes pastorales. Elles forment, ainsi, un ensemble de règles d'action, dans des circonstances déterminées. Les responsables principaux en sont les évêques, les prêtres, pasteurs et, plus largement, la communauté des baptisés qui, tous, sont à la fois prêtres, prophètes et rois. Si les principes forment " *la substantifique moëlle* " du corps de la pensée vaticane sur l'éducation chrétienne, si la perfection évangélique qui est le Christ reste la pointe de la visée catholique humaine, la sanctification représente bien le chemin terrestre universel. Si nul n'est parfait, chacun est cependant appelé à la sainteté. Cette adaptation de la " *Bonne Nouvelle* " aux conditions temporelles, géographiques et humaines particulières constitue l'objectif même du langage pastoral, la voix ou la voie du possible.

Notre problématique se posera donc ainsi: **entre 1929 et 1978, quelles sont les évolutions de la pensée du Saint-Siège sur l'éducation en général et en totalité et quels sont les facteurs de celles-ci?**

Nous soutiendrons, en premier lieu, que les évolutions pastorales sont plus importantes que les évolutions doctrinales. Nous chercherons néanmoins si, comme par un choc en retour, les premières n'induisent pas néanmoins quelques évolutions doctrinales, en raison de facteurs socio-politiques et pédagogiques. Les Pontifes successifs soutiennent que l'Eglise éducatrice fut, de tout temps, à la pointe du combat pour l'éducation du chrétien parfait et du noble citoyen, en particulier de son instruction, attribuant une place singulière à l'Ecole catholique. Nous chercherons si la doctrine pédagogique ne s'approfondit pas par l'apport des évolutions pastorales successives, cette démarche s'accomplissant dans la continuité, au contact d'une Eglise et d'un Monde qui, progressivement, entrent en dialogue.

(8) Magistère: autorité doctrinale, morale et intellectuelle de l'Eglise catholique.

Après une première partie, d'ordre méthodologique, les suivantes correspondront à la succession des règnes, puis une dernière traitera plus spécifiquement de l'école catholique notamment en France. Sous Pie XI, deux périodes seront distinguées: à l'analyse de la charte succédera celle des évolutions et des facteurs de celle-ci pendant la seconde période de son pontificat, de 1930 à sa mort. Sous Pie XII, deux périodes (1939 à 1950 et 1950 à 1958), elles même divisées en deux étapes, seront analysées. Sous Jean XXIII, nous étudierons, tout d'abord, ses interventions en matière d'éducation, puis celles qui sont spécifiques du Concile qui s'ouvre. Enfin, sous Paul VI, l'année charnière 1968 séparera deux périodes, elles-mêmes subdivisées aussi en deux étapes.